Réunion riverains – Travaux des rues des Croisiers et des Carmes

9 avril 2025

Pour une ville apaisée, végétalisée et conviviale

POLITIQUE INTÉGRÉE DE LA VILLE

Wallonie

NAMUR CAPITALE

Cofinancé par l'Union européenne

Wallonie

1. Introduction

Pierre-Yves Dupuis
Échevin des Voies publiques et de la Mobilité

Charlotte Déom
Échevine du Développement économique et commercial

Stéphanie Scailquin
Échevine de l'Urbanisme et de la Transition écologique

Pour une ville apaisée, végétalisée et conviviale

Sommaire

1. Introduction
2. Phasage des travaux
3. Mesures d’accompagnement pour les commerçants
4. Mesures d’accompagnement pour le stationnement
5. Informations et communication

1. Introduction

Pour une ville apaisée, végétalisée et conviviale

1. Introduction – Décision d'agrandissement du piétonnier

En 2021, retour favorable suite à l'enquête menée auprès de plus de 1.900 citoyens, citoyennes et d'utilisateurs et utilisatrices du centre-ville.

Mise en place d'un panel citoyen (40 personnes) durant 1 an

Décision du Collège (2022)

1. Introduction – Décision d'agrandissement du piétonnier

Pour une ville apaisée, végétalisée et conviviale

- Accès sécurisé, confortable et convivial aux commerces : notamment pour les familles, les PMR et les personnes âgées ;
- Se différencier des autres centres-villes ;
- Conduire à une meilleure qualité de vie des habitants (air et bruit), rendre le centre-ville plus attractif pour les habitants ;
- Participer à la lutte contre le réchauffement climatique (mobilité douce, aménagement « d'espaces verts », plantation)

1. Rappel du planning général

NAMUR – EXTENSION DU PIÉTONNIER – Plan du phasage

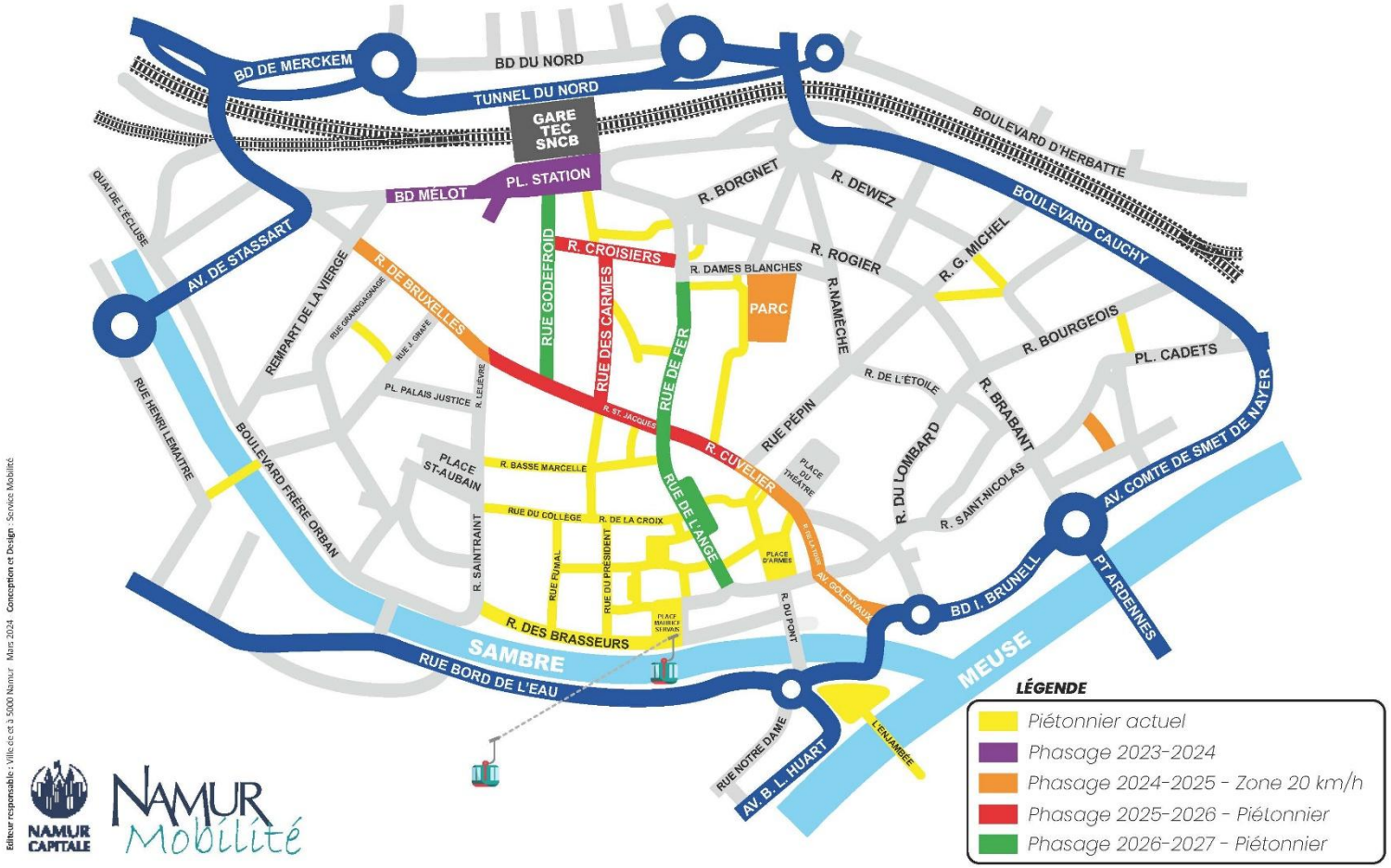

Éditeur responsable : Ville de et à 5000 Namur Mars 2024 Conception et Design : Service Mobilité

NAMUR CAPITALE

NAMUR Mobilité

Pour une ville apaisée, végétalisée et conviviale

2024-2025 : boucle de circulation + Parc des Dames Blanches

2025 – 2026 : rue des Croisiers → Rue des Carmes → Rue de Bruxelles → Rue Saint-Jacques et Cuvelier

2026 – 2027 : Rue Godefroid →Rue de Fer → rue de l'Ange

1. Introduction – Boucles de circulation

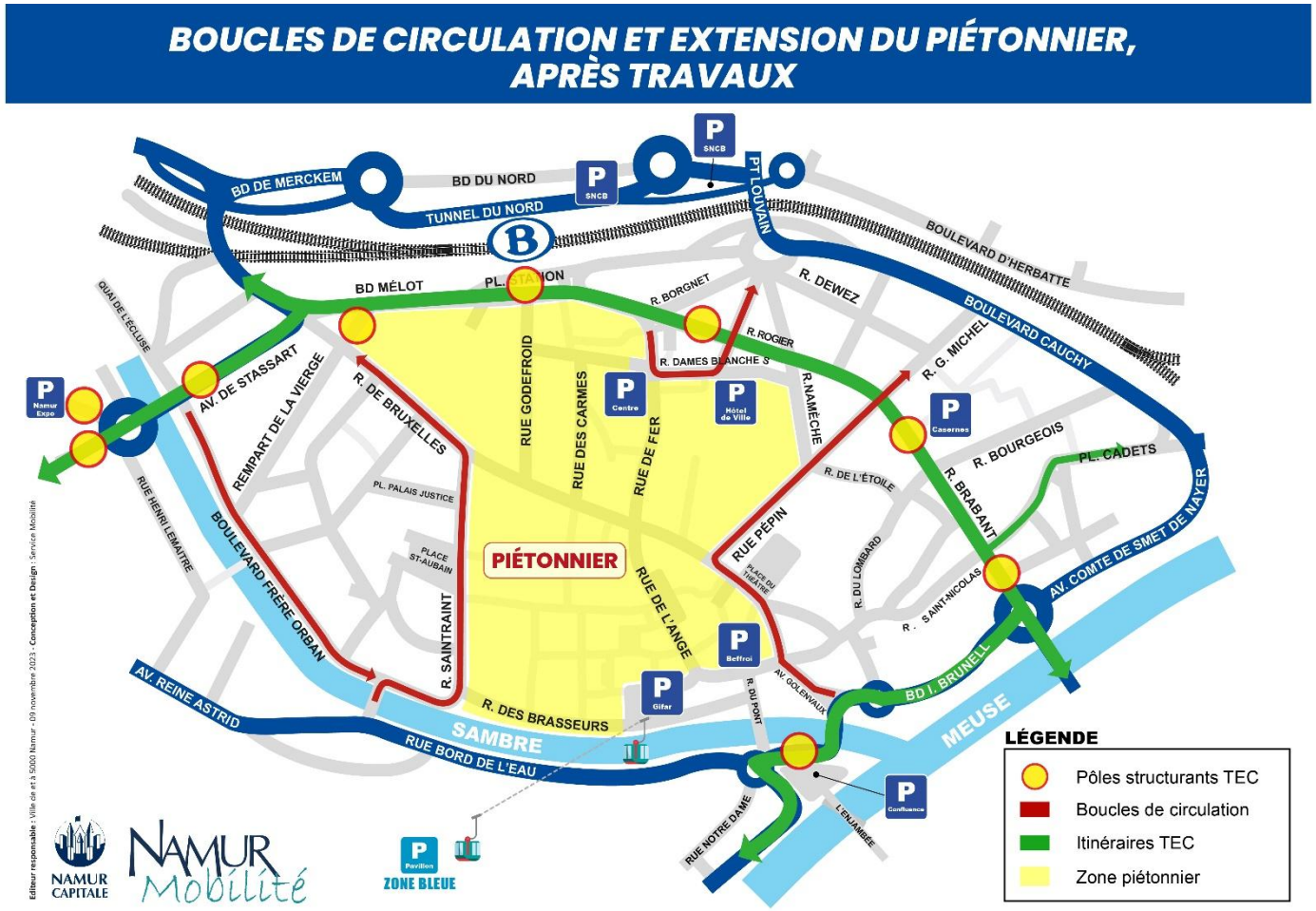

Grand principe

Commencer par les boucles de circulation (Zone 20 km/h pour les voitures + stationnement 30 minutes) avant d'aménager les nouvelles rues piétonnes.

Pour une ville apaisée, végétalisée et conviviale

1. Travaux Croisiers - Carmes

A la fin du chantier, les principes généraux d'utilisation de la zone piétonne seront les suivants :

- **Accessibilité garanties 24h/24 et 7j/7 pour les parkings privés**
- **Heures d'ouverture pour les chargements-déchargements** : de 5h à 7h30, de 9h à 11h30 et de 17h30 à 20h.
- Pas de possibilité de stationner
- Contrôle des entrées (caméra automatique ANPR) après la réouverture des tronçons

1. Travaux Croisiers - Carmes

Accès permanent :

- Les véhicules de surveillance, de contrôle et d'entretien du piétonnier et les véhicules affectés au **ramassage des immondices** ;
- Les **véhicules d'urgence** en intervention visés à l'article 37 du Code de la route : (police, services de secours) ;
- Les véhicules communaux, des services de police, des services de secours et des sociétés concessionnaires, véhicules officiels (non banalisés) des administrations ou sociétés concessionnaires, dans le cadre de leurs **missions de service public** pour la sécurité, l'entretien ou la gestion du domaine public au sein de la zone piétonne ;
- Les véhicules utilisés par un **organisme agréé en vue de la livraison de repas à domicile** sont autorisés à accéder de manière permanente au piétonnier moyennant l'obtention d'une autorisation ;
- Les navettes TMS (**transport médical sanitaire**) et VSL (véhicule sanitaire léger) sont autorisées à accéder de manière permanente au piétonnier moyennant l'obtention d'une autorisation ;

1. Travaux Croisiers - Carmes

Autres groupes pouvant **accéder de manière temporaire** au piétonnier **avec autorisation**:

- Les véhicules de **déménagement** ayant une mission dans la zone piétonne – accès autorisé d'un véhicule durant 3 jours consécutifs - (**démarche gratuite**) ;
- Les véhicules qui justifient des **approvisionnements sur un chantier** situé à l'intérieur du piétonnier. Maximum 3 véhicules sont autorisés par chantier/jour. Le premier véhicule est autorisé automatiquement ; les 2 autres véhicules peuvent l'être sur demande dûment justifiée - (5€ par véhicule par jour calendrier) ;
- Un accès ponctuel peut être octroyé pour **l'approvisionnement lors de festivités** - (**5€ par véhicule par jour calendrier**) ;
- Un accès ponctuel peut être octroyé en **cas de besoin particulier** - (**5€ par véhicule par jour calendrier**) ;
- Des accès peuvent être octroyés pour la réalisation de services au public sur demande dûment justifiée. Ces accès sont réservés aux catégories suivantes : les véhicules affectés à la **distribution de courrier et les véhicules destinés à effectuer des travaux d'impétrants dans la zone piétonne** (ex: dans le domaine de l'eau, de l'égouttage, du gaz, de l'électricité ou de la téléphonie) - (**démarche gratuite**) ;

1. Travaux Croisiers - Carmes

Autres groupes pouvant accéder de manière **temporaire** au piétonnier **avec autorisation**:

- Des accès peuvent être octroyés pour les véhicules utilisés dans le cadre de la profession d'**aide-soignant**, d'**infirmier**, de **kinésithépeute**, de **médecin** et de **sage-femme** dans le cadre de prestations médicales effectuées à l'intérieur du piétonnier. Les **vétérinaires** peuvent également prétendre à un accès dans le cadre de leurs prestations effectuées à l'intérieur du piétonnier. Ces accès sont valables un an. Durant cette période, le ou la prestataire peut stationner son véhicule dans le piétonnier pendant la durée de son intervention en apposant un carton autorisant le stationnement sur le tableau de bord de son véhicule (carton remis par le service Gestion du Stationnement sur demande du ou de la prestataire lorsque la demande d'accès est introduite) - (**démarche gratuite**) ;
- Des accès peuvent être octroyés sur demande dûment justifiée pour les véhicules utilisés en vue de procéder aux **livraisons des pharmacies** situées dans la zone piétonne - (**démarche gratuite**);
- Des accès peuvent être octroyés pour les véhicules servant au **transport de personnes décédées** - (**démarche gratuite**);
- Des accès peuvent être octroyés pour **les taxis** en vue de l'embarquement ou le débarquement de personnes à l'intérieur de la zone piétonne - (**démarche gratuite**).

1. Travaux Croisiers - Carmes

- Les propriétaires ou locataires d'un emplacement de stationnement hors voirie peuvent bénéficier de deux accès permanents gratuits via un seul chemin d'accès, en accord avec le service Gestion du Stationnement;
- Les personnes disposant d'une carte Personne à Mobilité Réduite (carte PMR) résidant/domiciliées au sein du piétonnier peuvent bénéficier de deux accès permanents gratuits via un seul chemin d'accès, en accord avec le service Gestion du Stationnement;
- Les personnes de 70 ans et plus résidant/domiciliées au sein du piétonnier peuvent bénéficier de deux accès permanents gratuits sur base d'un certificat médical attestant d'un problème de mobilité via un seul chemin d'accès, en accord avec le service Gestion du Stationnement ;
- Les personnes résidant/domiciliées au sein du piétonnier peuvent bénéficier de deux accès gratuits sur base d'un certificat médical émanant d'un médecin spécialiste attestant d'un problème de mobilité et ce, pendant la durée couverte par le certificat ;

Sont assimilés aux riverains et peuvent bénéficier des mêmes accès aux mêmes conditions :

- Les personnes disposant d'une carte PMR;
- Les personnes de 70 ans et plus sur base d'un certificat médical attestant d'un problème de mobilité;
- Les personnes malades sur base d'un certificat médical émanant d'un médecin spécialiste attestant d'un problème de mobilité.

SI ces personnes fréquentent un établissement scolaire ou tout autre lieu de travail ou de bénévolat implanté dans une zone piétonne.

1. Rue des Croisiers

- Début des travaux le 5 mai
- Aménagement de plain-pied, en pavés de béton : trois teintes – effet de vague
- Parking du Centre toujours accessible (sortie en zone 20 km/h vers la rue de Fer)
- Entrée de la zone piétonne marqué par une latte en acier corten
- Fosses de plantation : 8 nouveaux arbres plantés (dont 2 en pots)
- 11 arceaux vélos + 1 lieu de stationnement des trottinettes
- 5 bancs

Galerie Wérenne

Rue de Fer

1. Rue des Croisiers

NAMUR CAPITALE

1. Rue des Croisiers

NAMUR CAPITALE

1. Rue des Croisiers

NAMUR CAPITALE

1. Rue des Carmes

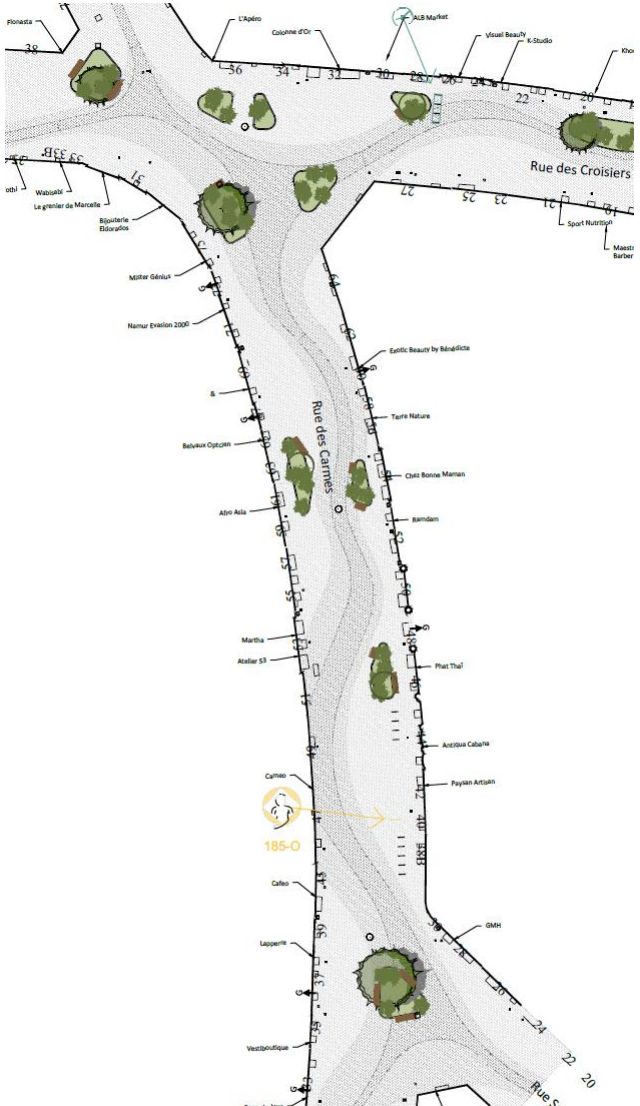

- Aménagement de plain-pied, en pavés de béton : trois teintes – effet de vague
- 10 fosses de plantation : 9 nouveaux arbres plantés
- 9 arceaux vélos + 1 lieu de stationnement des trottinettes
- 14 bancs

1. Rue des Carmes et Croisiers après les travaux

Boucle de Fer
Avec inversion de la rue des Dames Blanches.

Editeur responsable : Ville de et à 5000 Namur - Novembre 2024 - **Conception et Design :** Service Mobilité et Communication

1. Jeux et parcours urbains

Pour une ville apaisée, végétalisée et conviviale

1. Introduction - attractivité

- Disponibilité pour écouter, échanger et répondre aux préoccupations

- Soutien aux commerçants avec un accompagnement actif

Commerces accessibles avec des aménagements évolutifs en fonction des travaux

- Communication claire et une écoute attentive. Transparence et fluidité dans les échanges

- Collaboration avec Namur CentreVille. Travail main dans la main avec les équipes de terrain

1. Objectif de végétalisation du centre-ville

Objectif

La végétalisation du centre urbain fait partie intégrante de notre politique d'adaptation au changement climatique. Au-delà de tous les aménagements végétaux nécessaires pour désimperméabiliser les sols, les arbres nous rendent de multiples services et sont garants de notre bien-être physique et psychique.

- **Amélioration de la qualité de l'air** en fixant certains polluants
- **Stockage du carbone et production d'oxygène**
- Diminution de la température en **luttant contres les ilots de chaleur urbains** (plusieurs degrés d'écart qui se font particulièrement ressentir lors des canicules)
- **Préservation et restauration de la biodiversité** en offrant le gîte et le couvert
- **Infiltration/régulation des eaux pluviales**
- Amélioration de la **qualité paysagère** et **mise en valeur du patrimoine** urbain
- Création de **lien social** avec de nouvelles **zones d'ombrage**

1. Objectif de végétalisation du centre-ville

Pour une ville apaisée, végétalisée et conviviale

1. Végétalisation de sa façade

Végétaliser sa façade à l'aide d'une plante grimpante

Installation de plantes grimpantes le long d'un mur de façade bordant le domaine public => autorisation préalable du Collège communal

En pratique :

- Un guide de bonne pratique disponible en ligne
- Un formulaire de demande sur le E-guichet
- Une opportunité: l'emplacement de plantation sera directement intégré dans le cadre du chantier

2. Phasage des travaux

Gilles Baude (Nonet)

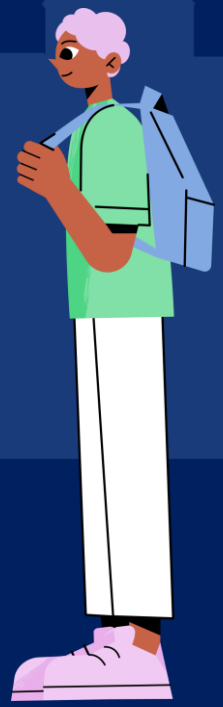

Pour une ville apaisée, végétalisée et conviviale

2. Technique utilisée rue des Croisiers et des Carmes

1. Installation des impétrants
    - Nouvelles conduites d'eau (SWDE) et introductions dans chaque immeuble
    - Nouveau câblage électrique (ORES) et introductions dans chaque immeuble
    - Remplacement des introductions gaz défectueuses selon les cas (ORES)
    - Placement de fibres optiques (Proximus, VOO, SPW)
2. Aménagement de voirie
    - Terrassement du coffre
    - Remplacement des avaloirs et raccordements des descentes d'eaux
    - Placement d'une sous-fondation en empierrement
    - Placement d'une fondation en matériaux stabilisés (carbo-béton)
    - Pavage
    - Mobilier urbain et signalisation (poubelles, bancs, arceaux, signalisation)

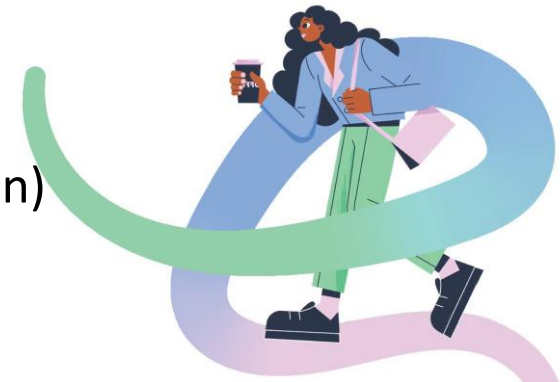

2. Technique utilisée rue des Croisiers et des Carmes

A) Pose des impétrants

➔ *Conservation d'un couloir piéton le long des façades*

1. Décaissement du coffre de voirie sur 30cm et conservation des trottoirs
2. Réalisation des tranchées commune pour les impétrants
3. Pose des impétrants
4. Raccordements particuliers / introductions avec fouilles (trous) ponctuelles dans le trottoir

➔ *Sécurisation des flux via des barrières Heras basses et des passerelles*

2. Technique utilisée rue des Croisiers et des Carmes

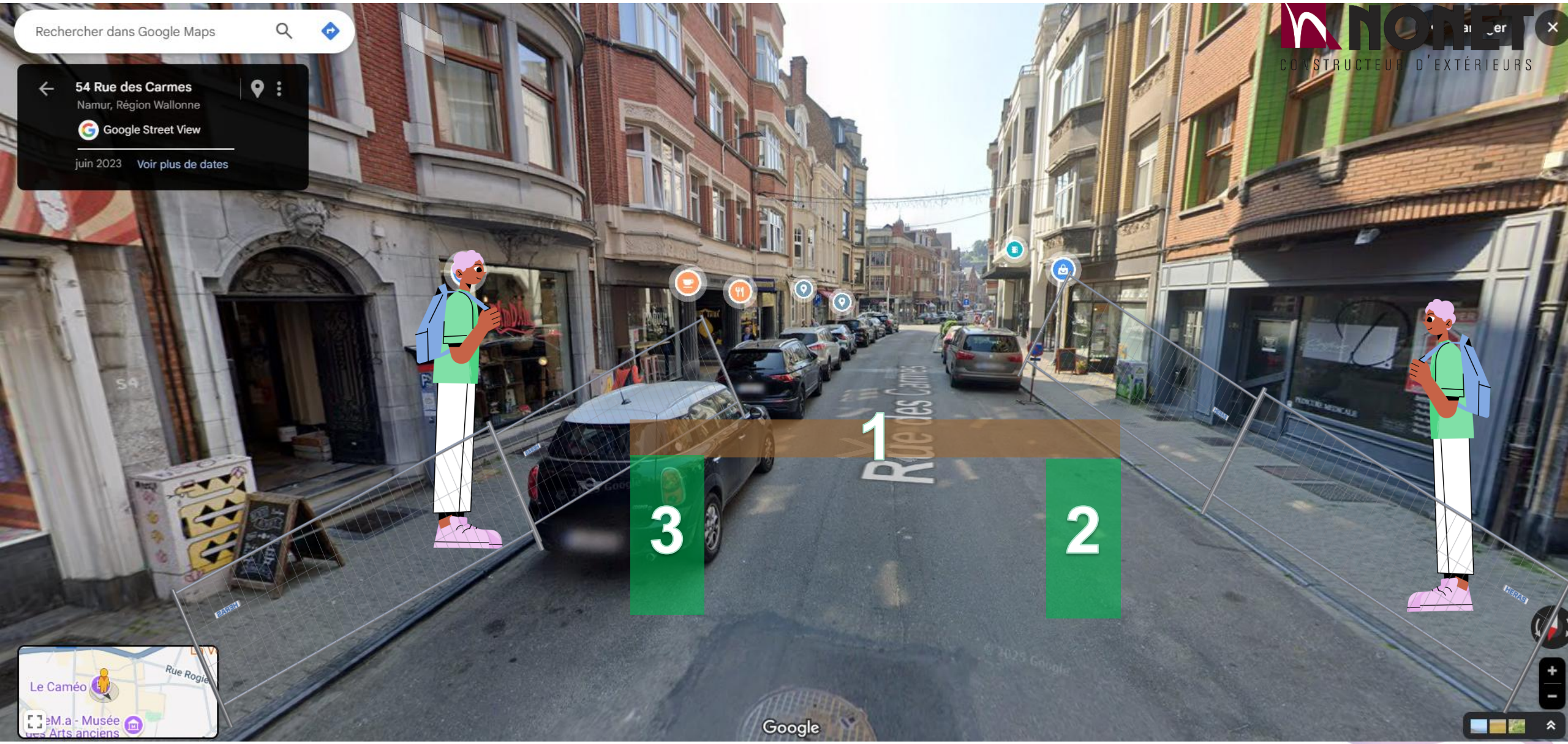

2. Technique utilisée rue des Croisiers et des Carmes

B) Travaux de surface + fosses plantations

1. Travail par tronçon devant les commerces (un côté puis l'autre)
2. Fermeture ponctuelle possible
3. Terrassement + réalisation coffre

   (-15cm) avec rétablissement trottoir en empierrement stabilisé

2. Technique utilisée rue des Croisiers et des Carmes

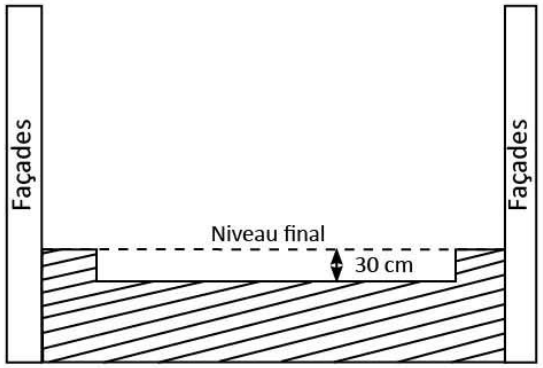

1) Décaissement de la voirie centrale sur 30 cm. Les trottoirs restent en place

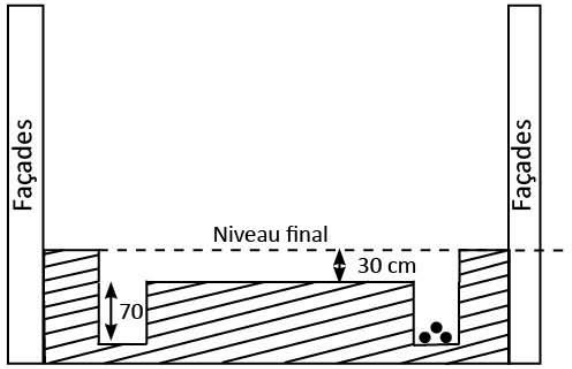

2) Réalisation de tranchées en bordure de trottoir pour placer les différents impétrants (eau, électricité, fibres optiques)

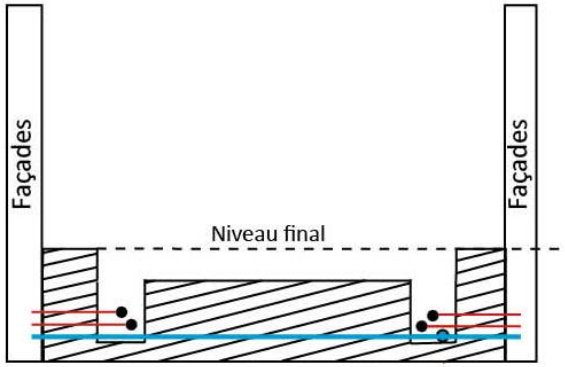

3) Réalisation des raccordements de tous les bâtiments - tranchées latérales (eau, gaz, électricité)

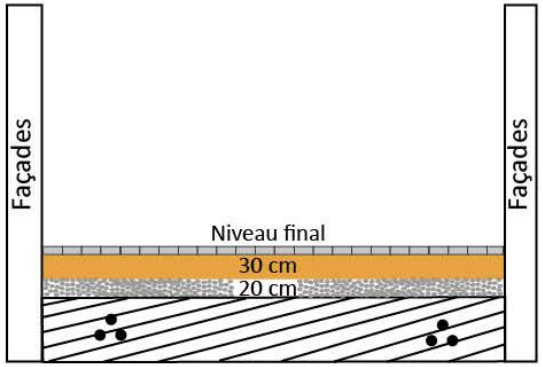

4) Pose de la sous-fondation, de la fondation et réalsation du pavage final (pavé béton)

2. Phasage – Rue des Croisiers ouest

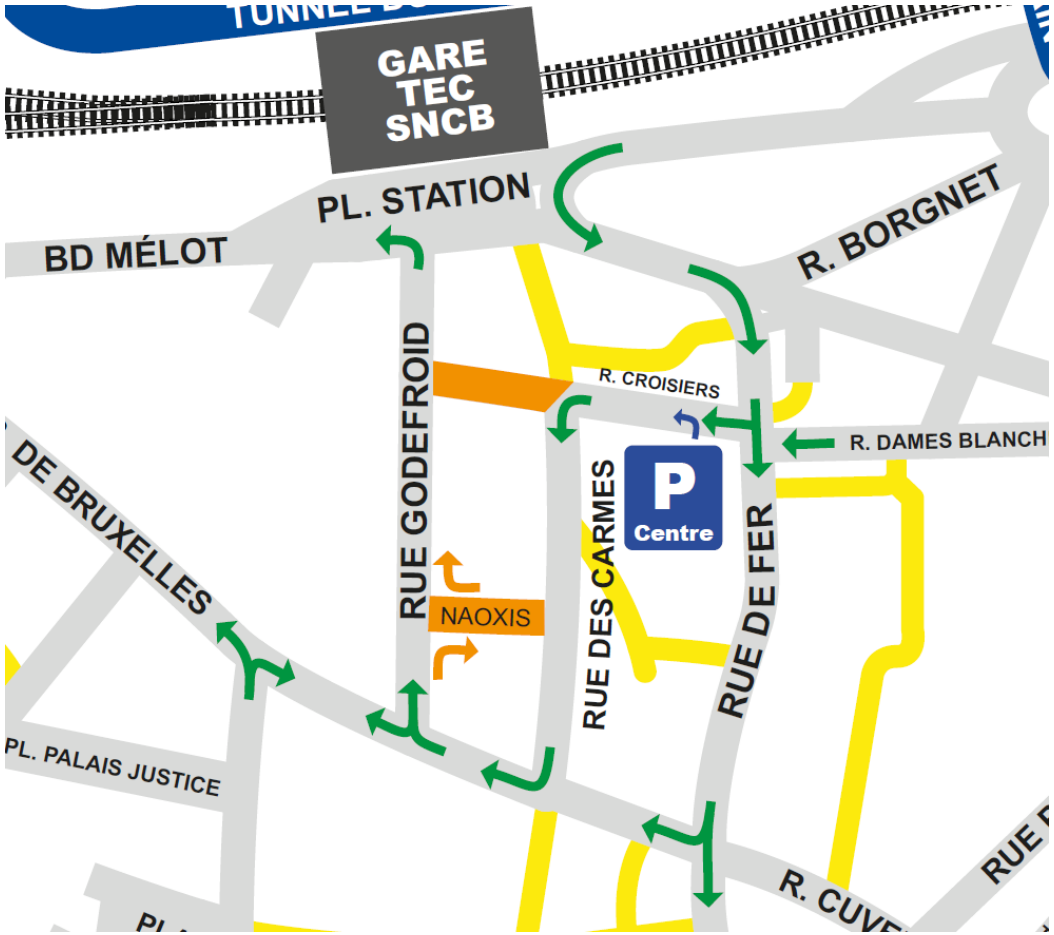

Rue des Croisiers (entre Godefroid et Carmes)

⇒ Sortie du parking du Centre par la rue des Croisiers et des Carmes

⇒ Accès en voiture maintenu dans la rue des Carmes

2. Phasage – Rue des Croisiers est et la rue des Carmes nord

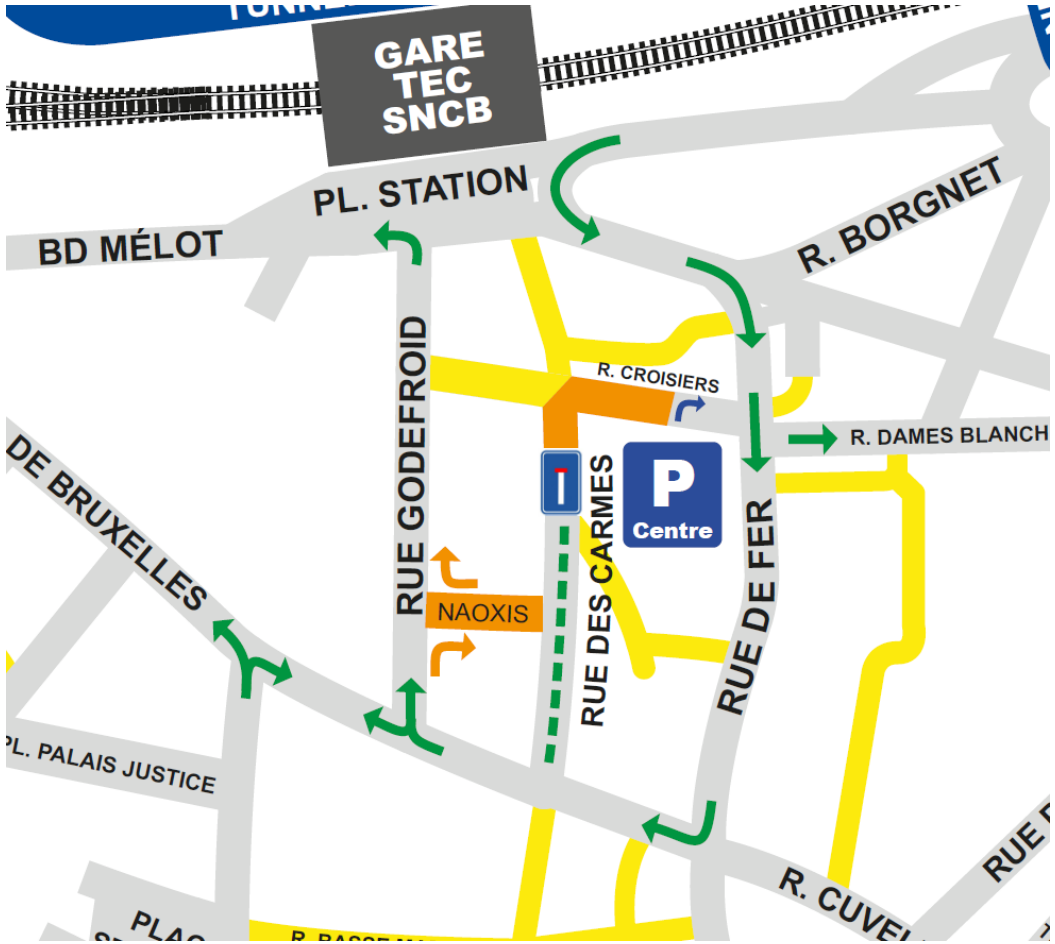

Rue des Croisiers (Carmes et la sortie du parking du Centre) et début de la rue des Carmes

⇒ Sortie du parking du Centre vers la rue de Fer

⇒ Inversion définitive de la rue des Dames Blanches

⇒ Mise en cul-de-sac de la rue des Carmes (suppression de la bande de stationnement gauche en montant) – accès et stationnement réservés aux riverains

2. Phasage – Rue des Carmes sud

Rue des Carmes (entre Saint-Joseph et la rue de Bruxelles)

⇒ Sortie du parking du Centre par la rue des Croisiers (partie piétonne)

⇒ Finalisation du tronçon entre le parking et la rue de Fer

⇒ Fin du stationnement dans la rue des Carmes

2. Phasage – Situation finale

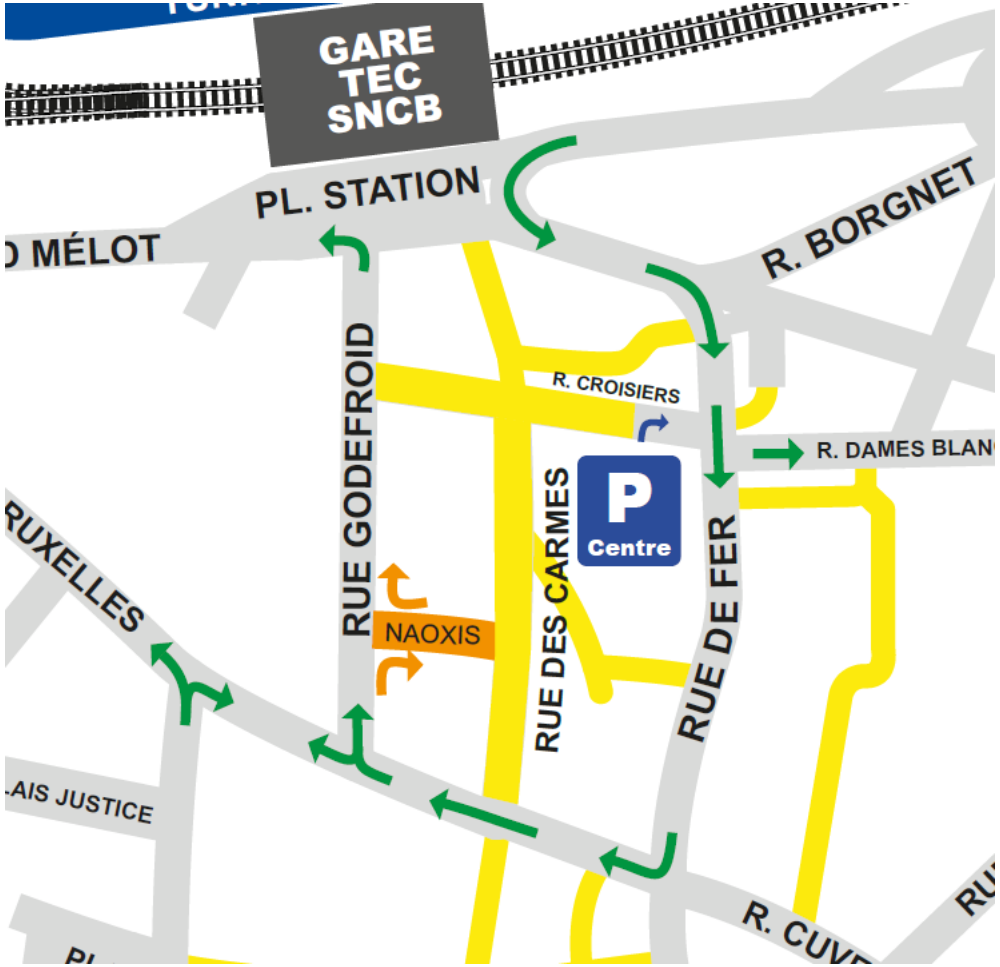

Rues des Croisiers et des Carmes piétonne

⇒ Sortie du parking du Centre par la rue de Fer

⇒ Heures d'ouverture du piétonnier classique contrôlées par des caméras ANPR

3. Mesures d’accompagnement pour les commerçants

Charlotte Déom

Pour une ville apaisée, végétalisée et conviviale

3. Mesures d'accompagnement - Commerçants

- **Aides financières communales de 5.000 € pour les commerces et professions libérales dont la rue ou portion de rue est en travaux** et une prime par adresse postale. Formulaire à introduire à la cellule attractivité urbaine et dynamique urbaine.
- **Exonération de l'ensemble des taxes et redevances** communales pour les commerçantes et commerçants dont la rue ou portion de rue est en travaux c'est-à-dire ouverte.
    1. Taxe égouts
    2. Taxe déchets
    3. Taxe enseigne

  Cette exonération se fait une fois lors de l'année civile la plus impactée par les travaux.
- **Exonération des redevances liées à l'occupation commerciale du domaine public**.
- **Aides financières régionales** : 7.000 € pour commerce/entreprise < 10 travailleurs.

4. Mesures d’accompagnement pour le stationnement

Pierre-Yves Dupuis

Pour une ville apaisée, végétalisée et conviviale

4. Mesures d’accompagnement - Riverains

Accès aux parkings privés du centre-ville (24h/24 et 7j/7) :

- Parking du Centre et Gifar : 75 €/mois
- Parking Casernes : 50€/mois (jusqu’au déménagement du Palais de Justice)

Ces mesures sont valables uniquement durant les travaux pour les riverains

4. Mesures déjà en vigueur

Parking de l'Hôtel de Ville (pour les habitants de la Corbeille) : abonnement soirs et week-ends valable du lundi au vendredi de 16h30 à 8h30 ainsi que les journées de dimanche et jours fériés.

- 100 € /an
- Gratuit la première année de domiciliation
- Gratuit la deuxième année si remise de la carte riverain

4. Mesures d’accompagnement - Riverains

Pour les riverains qui n’ont plus accès à leur parking privé pendant les travaux (propriétaire ou locataire) :

- Accès gratuit au parking de l’Hôtel de Ville et dans les 3 P+R (Namur Expo, Bouge et Saint-Nicolas)
- Mise à disposition gratuite d’une carte « riverain » provisoire pour stationnement dans les autres voiries du centre-ville

Pour les autres riverains habitants dans une rue en travaux :

- La création d'un abonnement à prix préférentiel au P+R Saint-Nicolas et au P+R Namur Expo
- Réservation des places de stationnement de la rue Godefroid aux titulaires d’une carte riverain

Ces mesures sont valables uniquement durant la durée de l’indisponibilité

4. Mesures d'accompagnement - Livraison

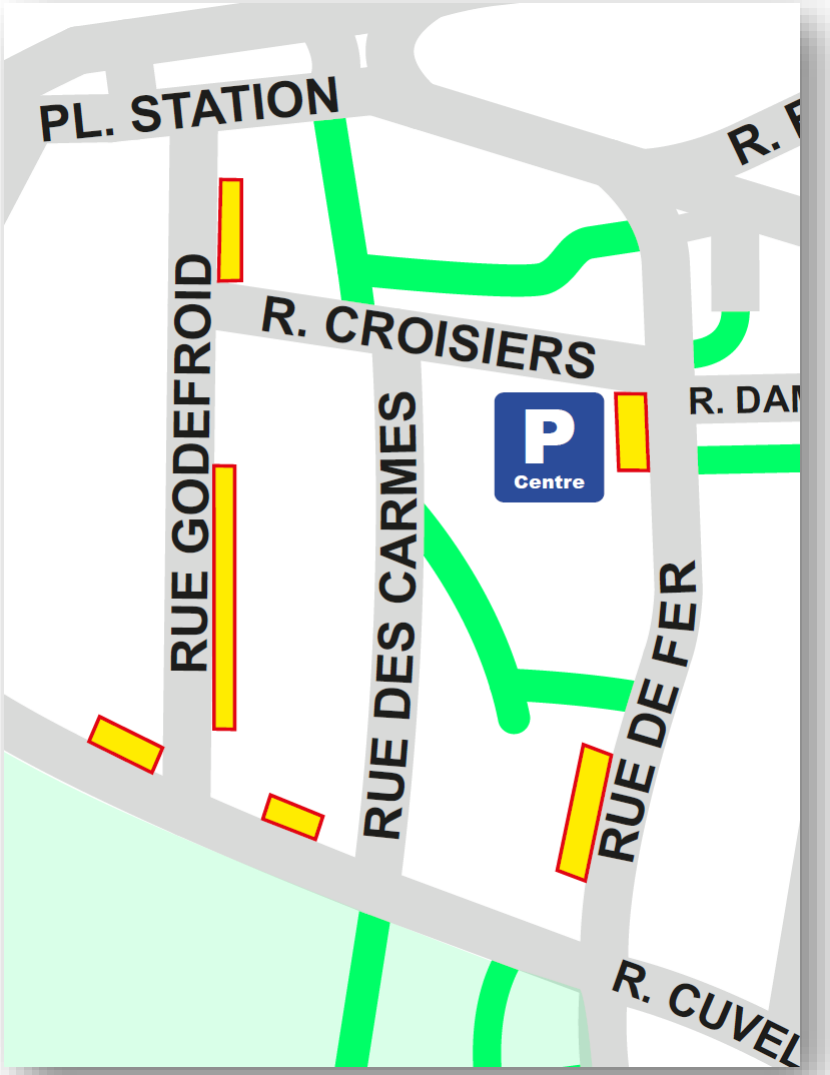

- Le maintien de la zone de livraison (7h30-11h) **rue de Fer** entre les numéros 15 et 43;
- Zone de livraison **rue Godefroid** dans l'ancienne bande des bus;
- La conversion en zone de livraison (7h30-11h) :
  - **Rue de Fer**, de deux places de stationnement situées entre la rue des Croisiers et l'entrée du parking du Centre;
  - **Rue de Bruxelles**, de trois places de stationnement situées juste après la rue des Carmes;
  - **Rue de Bruxelles**, de trois places de stationnement situées juste après la rue Godefroid;

4. Mesures d’accompagnement - Synthèse

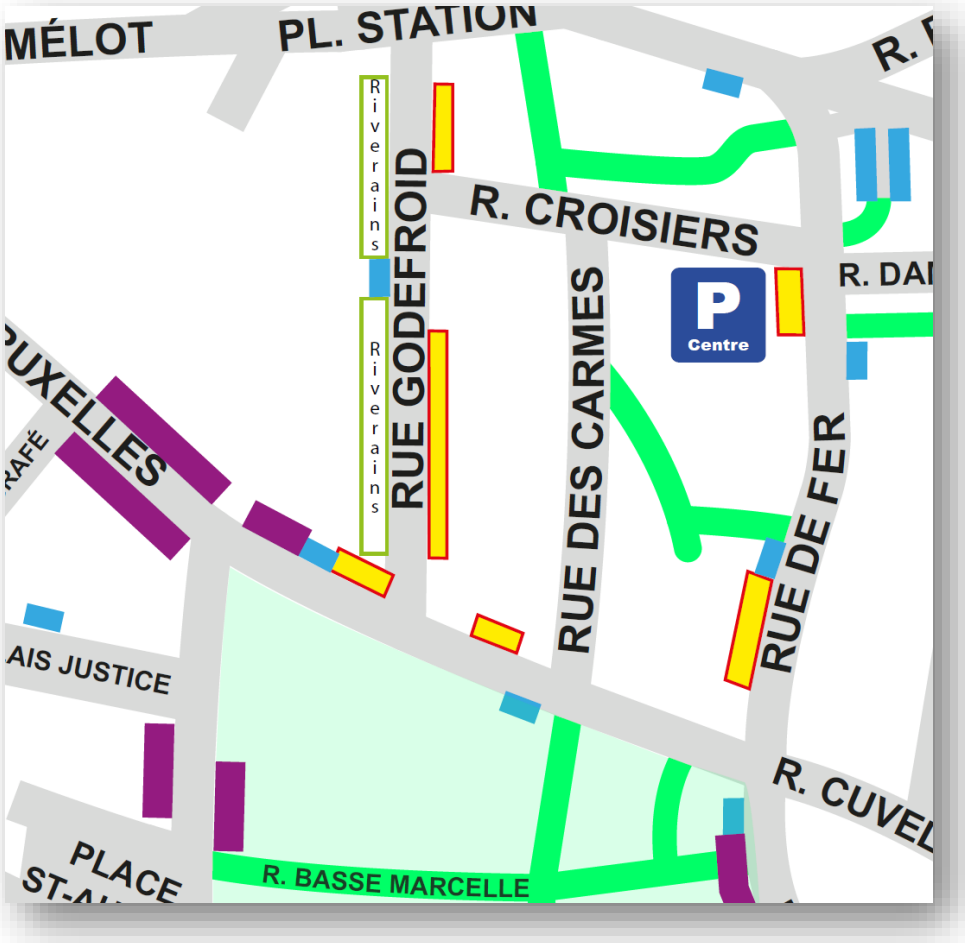

- Rue Godefroid = emplacements réservés pour les riverains
- Nouvelles zones de livraison
- Nouvelles places PMR (rue de Fer)

Pour une ville apaisée, végétalisée et conviviale

5. Informations et communication

Nicolas Nederlandt (Ville de Namur)

5. Concertation – Réunion de chantier

- Participation aux réunions de chantier : 1X semaine le jeudi à 8h30 - Relais des demandes

- Un représentant :

  - Riverains
  - Commerçant.e.s
  - Namur CentreVille
  - Caméo
  - Haute-Ecole Albert Jacquard
  - Ilon Saint-Jacques
  - Naoxis
  - Spar
  - Parking du Centre
  - Ville de Namur : relai newsletter

5. Information et communication

Maison des citoyens – de 8h à 16h du lundi au vendredi

NID – Confluence – Du mercredi au vendredi : 10h-17h et du samedi au dimanche : 14h-18h

Namur Centre-Ville - Rue du Beffroi 11, 5000 Namur – Du lundi au vendredi de 9h à 18h et le samedi de 9h à 16h.

Office du Tourisme : Halle al'Chair - D'avril à septembre : ouvert 7 J/7 de 9h30 à 18h. D'octobre à mars : Du lundi au samedi de 09h30 à 18h00 + Dimanches & jours fériés (+ 2 novembre, 26 décembre et 2 janvier) de 11h à 15h.

5. Information et communication – autres chantiers

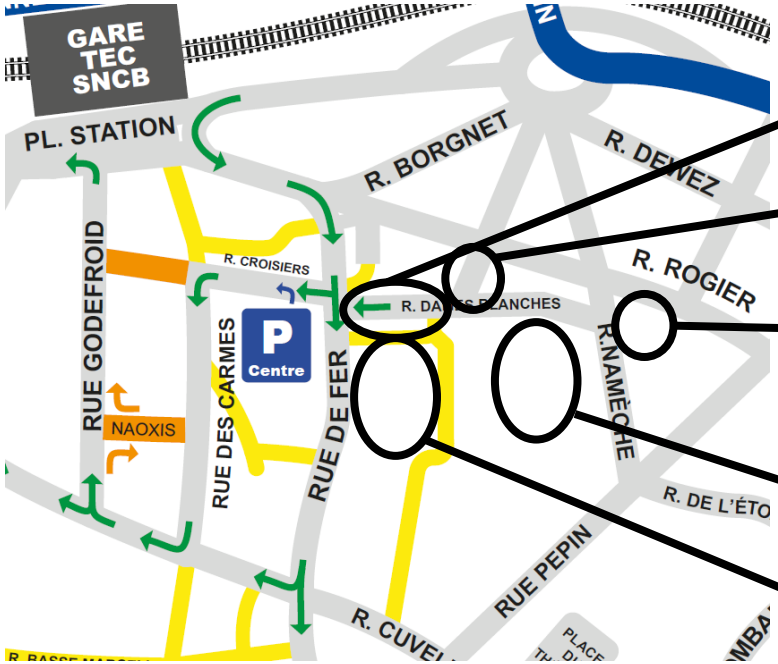

Renouvellement du revêtement de la rue des Dames Blanches

Création d'une double bande de circulation rue Gaillot

Pour une ville apaisée, végétalisée et conviviale

5. Information et communication

5. Information et communication

www.pietonnier.namur.be

Abonnez-vous à la newsletter travaux

Encore des questions ?

Pour une ville apaisée, végétalisée et conviviale

NAMUR CAPITALE

Merci pour votre participation et votre écoute

Cofinancé par l'Union européenne

Wallonie

POLITIQUE INTÉGRÉE DE LA VILLE

NAMUR CAPITALE

Pour une ville apaisée, végétalisée et conviviale